



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## emplois jeunes

Question écrite n° 11747

### Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en place des emplois-jeunes. Les associations et les collectivités locales rencontrent quelquefois des difficultés en raison de l'obligation imposée par les administrations de pérenniser les emplois à l'issue de la période de cinq ans. Les associations et les collectivités ne savent pas, si elles pourront embaucher définitivement les bénéficiaires des emplois-jeunes et renoncent donc parfois à ce type d'initiative. Il lui demande donc si elle entend donner les instructions nécessaires pour une plus grande souplesse dans les démarches administratives.

### Texte de la réponse

Le cahier des charges annexé à la circulaire DGEFP n° 97-25 du 24 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes évoque les « perspectives de pérennisation » ou encore les « relais envisageables pour la solvabilisation ». Des instructions complémentaires sont actuellement adressées aux services des préfetures et des directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour leur préciser qu'ils doivent apprécier la réponse du porteur de projet, collectivité territoriale ou association, en matière de pérennisation de l'activité, en vérifiant qu'il a bien à l'esprit, dès la conception de son activité, la nécessité d'en rechercher les moyens de développement dans la durée et en s'assurant que les pistes qu'il est en mesure d'envisager ne sont pas manifestement irréalistes. Le porteur de projet doit ensuite utiliser la durée de l'aide à l'Etat pour élaborer plus précisément, et assurer, un schéma de pérennisation, afin d'en concrétiser progressivement les modalités. Ces nouvelles instructions sont donc de nature à apporter la souplesse nécessaire à l'appréciation de la notion de pérennisation par les autorités administratives chargées de l'instruction des dossiers.

### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11747

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 mars 1998, page 1440

**Réponse publiée le :** 10 mai 1999, page 2849